

Bilan professionnel Syndicat-IRP

Valoriser les compétences acquises dans le cadre de mandat de représentant du personnel.



24h



2350 € (financement OPCA ou plan de formation ou CPF) exo TVA

Démarche

Entretien préalable avec le salarié afin de valider le démarrage du bilan professionnel (optionnel).

1^{ère} étape : Inventaire de personnalité

Passation de tests de personnalité.
Repérage des valeurs, des facteurs de motivation.

2^{ème} étape : Analyse

Restitution orale et débriefing des tests et questionnaires de personnalité.
Inventaire des ressources : formations, expériences professionnelles, syndicales et sociales.
Analyse des moteurs professionnels et des valeurs d'engagement.
Biogramme.

3^{ème} étape : Cartographie des compétences

Analyse des réalisations professionnelles et des compétences développées au cours de l'activité syndicale ou de représentation du personnel.

Enquête métier si nécessaire

Rechercher sur les métiers envisagés et les besoins.

4^{ème} étape : Construction du projet professionnel

Analyse de la transférabilité des compétences et du potentiel acquis lors des mandats syndicaux ou de représentation du personnel. Au regard des attentes du salarié, définition du projet professionnel.
Evaluation des besoins en formation.

5^{ème} étape : Validation du projet professionnel

Mise en forme du projet professionnel et du plan d'action.

Remise d'une synthèse.

Présentation du projet professionnel.

Adaptation et validation du plan d'action.

Objectifs : Le bilan professionnel syndicat - IRP a pour objectif de bâtir un projet en permettant au salarié de se positionner comme acteur de son parcours tout en prenant en compte les compétences acquises dans le cadre de ses mandats syndicaux et de représentation du personnel ainsi que de ses postes de travail.

Spécificités :

Les différents tests seront remis au salarié ainsi qu'une synthèse détaillée rédigée par le consultant.

L'évaluation **respectera les règles déontologiques** relatives au bilan de compétences.

Le bilan professionnel IRP comprend : L'entretien préalable, les 6 à 8 entretiens de réalisation du bilan avec le salarié, les tests et leur analyse, la rédaction de la synthèse, un entretien de clôture.



Dates : nous contacter



Tout collaborateur ayant ou ayant eu un mandat de représentation du personnel



Consultante spécialisée en Ressources Humaines et Relations Sociales



Pas de prérequis

"Lou Cantounet" - 13 Rue Darius Milhaud - 13320 Bouc Bel Air
Téléphone : 04 42 12 40 40 - kohesion@wanadoo.fr - www.kohesion-formation.fr
n° de formateur : 93 130 97 56 13